

# Les difficultés en France des timbres de la zone nationaliste pendant la Guerre d'Espagne

José Antonio HERRAIZ

CONFÉRENCE DU 6 FEVRIER 2021

À l'été 1936, l'Espagne était en guerre civile. Suite à la prise d'Irún et de son poste frontalier par l'armée du général Mola au début de septembre, les autorités françaises suspendent les relations postales avec l'Espagne nationaliste.



Cependant, malgré l'absence de reconnaissance officielle du gouvernement de la junta militaire, les réticences françaises sont finalement surmontées et la frontière Irún-Hendaye est rouverte à partir du 17 novembre, permettant la reprise des échanges de correspondance (fig. 1).

Figure 1. Lettre de Saint-Sébastien pour Hendaye (Basses-Pyrénées) expédiée le 23 novembre 1936. Affranchissement à 30 centimes de peseta (timbre républicain encore valable en zone nationaliste). Tarif frontalier en 1936, 20 centimes de peseta par 20 grammes ou fraction, excès de 10 centimes. C'est un des premiers plis expédiés en France depuis l'Espagne nationaliste suite à la réouverture de la frontière.

Après l'émission de nouveaux timbres-poste par les nationalistes à la fin de 1936, un nouveau problème se pose en France : faut-il accepter la correspondance affranchie avec les timbres émis par les « insurgés » à la place des timbres républicains ?

La correspondance affranchie avec les nouveaux timbres nationalistes est acceptée (fig. 2) en se référant aux précédents de l'Union Soviétique qui n'avait pas été immédiatement reconnue par la France, et du Mandchoukouo, état « fantoche » créé par le Japon dans le nord de la Chine et qui n'avait non plus été reconnu officiellement.

L'ambassade de la République Espagnole à Paris ne manqua pas de manifester son mécontentement vis-à-vis d'une situation considérée par elle comme contraire aux conventions de l'Union Postale Universelle.



Figure 2. Lettre de Logroño pour Avignon (Vaucluse) expédiée en recommandé le 22 novembre 1937. Valeur totale des timbres 1 peseta (0,10 + 3 x 0,30), 50 centimes pour l'affranchissement d'un port simple (jusqu'à 20 g) à l'étranger et 50 centimes de droit de recommandation.

Les Archives Nationales (site de Pierrefitte-sur-Seine) conservent un important dossier à ce sujet (fig. 3) avec une particulière abondance de données concernant la réouverture de la frontière dans un contexte politique et social très tendu et les controverses subséquentes sur les timbres-poste des nationalistes, donnant une réponse définitive à de nombreuses questions jusqu'à présent ignorées.

Figure 3. Un exemple de document concernant l'affaire de la reprise des relations postales entre la France et l'Espagne nationaliste.

MINISTERE du COMMERCE  
et de  
L'INDUSTRIE

Paris, le 31 octobre 1936

Direction de  
l'Administration Générale  
de  
l'Expansion Commerciale  
et de  
l'Information Economique

Le Ministere du Commerce et de l'Industrie  
à Monsieur le Ministere des Affaires Etrangères  
Direction des Affaires Politiques - Europe.

Relations postales, télé-  
graphiques, téléphoniques  
et ferroviaires avec la  
zone insurgée espagnole.

Par votre lettre du 23 octobre courant n° 5.548,  
vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situa-  
tion créée par l'interruption des relations postales,  
télégraphiques, téléphoniques et ferroviaires, entre la  
France et la zone espagnole actuellement au pouvoir des  
autorités insurgées. Vous m'avez en même temps demandé  
de vous faire connaître mon sentiment sur la suite qu'il  
conviendrait de donner aux ouvertures faites par les  
autorités administratives insurgées sur la reprise des  
relations dont il s'agit. Vous ajoutez que cette reprise  
éventuelle ne soulève qu'une question de fait et n'impli-  
querait à aucun degré la reconnaissance du Gouvernement  
dont se réclameraient les administrations intéressées.

Au point de vue économique, le seul auquel mon Dépar-  
tement puisse se placer, j'ai l'honneur de vous faire  
connaître qu'après avoir examiné la situation avec notre  
attaché commercial en Espagne, actuellement présent à  
Paris, j'estime qu'il y a sans aucun doute un très grand  
intérêt à rétablir, dans le plus bref délai possible,  
les relations postales, télégraphiques, téléphoniques et  
ferroviaires entre la France et la zone espagnole au  
pouvoir des autorités insurgées.

Lien pour visionner la conférence : <https://youtu.be/NGfVoOLIOgs>